

** LECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DE
SANTE****A distance par voie  lectronique****Du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024****COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITE ET PERSONNELS
ASSIMILES****COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS**

Vu le code de l' ducation, et notamment ses articles L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1   R 712-8 et D719-1   D719-40 ;

Vu le d cret n  2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalit s de mise en  uvre du vote  lectronique par internet pour l' lection des repr sentants du personnel au sein des instances de repr sentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le d cret n  2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif   l' lection ou la d signation des membres du Conseil national de l'enseignement sup rieur et de la recherche et des conseils des  tablissements publics d'enseignement sup rieur relevant du ministre charg  de l'enseignement sup rieur ;

Vu la d lib ration n 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative   la s curit  des syst mes de vote par correspondance  lectronique, notamment internet ;

Vu le d cret n 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif   l' lection ou la d signation des membres du Conseil national de l'enseignement sup rieur et de la recherche et des conseils des  tablissements publics d'enseignement sup rieur relevant du ministre charg  de l'enseignement sup rieur ;

Vu les statuts et r glement int rieur de l'Universit  d'Angers approuv s par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de la Facult  de sant , tels que modifi s le 11 mai 2023 ;

Vu l'arr t  n  2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des  lections par voie  lectronique   distance   l'Universit  d'Angers ;

Vu la d lib ration n  CA003-2024 du 22 f vrier 2024 relative   l' lection de la Pr sidente de l'Universit  d'Angers ;

Vu l'arr t  n 2024-179 du 16 septembre 2024 relatif   l'organisation des  lections partielles au conseil de gestion de la Facult  de sant , coll ge A et coll ge BIATSS ;

Vu l'avis du comit   lectoral consultatif du 1 r octobre 2024,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : CANDIDAT COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILES

M. Cédric ANNWEILER

Délégué-candidat : Cédric ANNWEILER

Article 2 : CANDIDATS COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS

Mme Nathalie CLEMENT

Déléguée-candidate : Nathalie CLEMENT

M. Cyril LE CORRE

Délégué-candidat : Cyril LE CORRE

Fait à Angers, en format électronique.
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU
Signé le 03 octobre 2024

Mis en ligne le : 04 octobre 2024